

Procedure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/3032(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exemption pour l'utilisation du mercure dans les lampes fluorescentes à simple culot (compactes), à usage d'éclairage général, de moins de 30 W et à durée de vie égale ou supérieure à 20 000 h		
Complétant 2008/0240(COD)		
Sujet		
3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique		
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		

Événements clés			
13/12/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)08956	
13/12/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/3032(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/07958

Portail de documentation				
Document de base non législatif		C(2021)08956	13/12/2021	EC